



COALITION CONGOLAISE "PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ"

N/réf. : 20/04/CCPCQVP/B

Communiqué de Presse

A la suite des dernières conclusions de la mission du Fonds Monétaire International au Congo, notamment sur la question de la transparence dans la gestion des revenus pétroliers au Congo, la « **Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez** » vient d'écrire ce jour 28 mars 2004 au Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement pour lui exprimer ses vues sur la gestion transparente des revenus pétroliers.

Après une correspondance demeurée sans suite au Ministre congolais de l'Economie, des Finances et du Budget le 24 septembre 2003, la Coalition Congolaise Publiez Ce Que Vous Payez demande à l'autorité suprême de l'Etat de publier :

- L'audit de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) et l'adoption d'un plan d'action y relatif.
- Les comptes consolidés 2002 de la SNPC.
- L'audit interne consolidé 2002 de la SNPC par le cabinet Ernest Young
- Le rapport de gestion 2002 de la SNPC
- Le rapport d'activité 2003 de la SNPC
- Le projet de budget exercice 2004 de la SNPC
- L'attestation des revenus pétroliers du gouvernement congolais
- Le rapport des journées parlementaires sur la SNPC
- Les termes du contrat de la Société Likouala S.A

La « **Coalition Congolaise Publiez Ce Que Vous Payez** » réitère la demande de l'Episcopat congolais sur le vote d'une loi fixant les principes de gestion des revenus pétroliers au Congo. Elle a informé le Chef de l'Etat du projet d'organisation d'une table ronde sur la problématique de transparence des revenus pétroliers courant deuxième semestre 2004 au Congo, entre la société civile, les compagnies pétrolières, les institutions financières internationales et a souhaité la participation du gouvernement.

La « **Coalition Congolaise Publiez Ce Que Vous Payez** » a enfin formulé le vœu de rencontrer le Chef de l'Etat pour échanger de vive voix sur cette problématique de gestion transparente des revenus pétroliers.

Fait à Pointe-Noire le 28 mars 2004.

Coalition Congolaise « Publiez Ce Que Vous Payez »

Secrétariat : BP 939 Pointe-Noire

Tél : (242) 57 78 45 , (242) 57 90 81

E-mail : cmounzeo@yahoo.fr et bricemackosso@yahoo.fr

Notes de la Rédaction :

- (1) La « Coalition Congolaise Publiez Ce Que Vous Payez » a été formellement mise en place le 5 septembre 2003 à Pointe-Noire. Elle est constituée de : la Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique, la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme(RPDH), l'Action Evangélique pour la Paix (AEP), l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(OCDH), Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture(ACAT), l'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral(ADHUC), la Fondation NIOSI...
- (2) La coalition poursuit au plan national la campagne « Publish What You Pay » lancée depuis la Grande Bretagne en juin 2002 et relayée depuis en Europe et à travers le monde par près de 190 ongs membres.
- (3) Elle milite pour réduire le fossé entre la pauvreté qui se développe chaque jour au Congo et la production pétrolière qui n'a servi à ce jour qu'à enrichir les élites politiques nationales et les groupes qui se sont succédés au pouvoir, et alimenter les guerres.
- (4) La coalition œuvre en faveur de la transparence dans la gestion des revenus pétroliers au service de la justice sociale et de la paix, à travers la publication par les compagnies des sommes qu'elles payent au gouvernement, la publication par le gouvernement des tous les revenus générés par l'exploitation pétrolière, les modalités de gestion de ces revenus.
- (5) La Coalition demande au gouvernement et aux compagnies pétrolières : le vote d'une loi sur la gestion de la rente pétrolière, le renforcement de la participation de la société civile dans la prise des décisions économiques, l'adhésion à l'initiative britannique de transparence des industries extractives, la lutte contre la corruption, l'arrêt des préfinancements pétroliers, l'abolition de la clause de confidentialité dans les accords, la prise en compte de l'éthique dans les actions des entreprises et améliorer ainsi leur responsabilité sociale.
- (6) Elle exige des institutions financières internationales et de la communauté internationale en général d'assujettir tout accord bilatéral ou multilatéral avec le Congo à la réalisation préalable de l'objectif de transparence.